

Québec, le 7 novembre 2013

Madame Gabrielle Théroux  
Directrice  
Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption  
180, rue Dorval  
L'Assomption (Québec) J5W 6C1

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages**

Madame la Directrice,

Lors de sa séance du 8 octobre 2013, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné les résultats des travaux menés par le Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption à la suite de l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

Dans son rapport adopté en décembre 2010, la Commission avait recommandé au Collège de s'assurer de la prise en compte dans les cours des objectifs et standards ministériels (DEC) ou de ceux du devis local (AEC) et de s'assurer que l'évaluation finale atteste l'atteinte individuelle des objectifs du cours selon les standards visés.

Dans un premier envoi transmis à la Commission en août 2012, le Collège indique qu'afin d'assurer une prise en charge efficace des devis ministériels, il a adopté une politique de gestion des programmes d'études (PIGEP), révisé la grille d'analyse de conformité des plans de cours et élaboré de nouveaux gabarits pour l'élaboration des plans-cadres et des plans de cours. Il mentionne également s'être assuré que l'évaluation finale atteste l'atteinte individuelle des objectifs du cours selon les standards visés en modifiant les articles de sa PIEA concernant la distribution des évaluations sommatives et leur pondération ainsi que l'évaluation du travail en équipe. De plus, le Collège souligne que tous les départements ont été rencontrés par la Direction adjointe du service des programmes et du développement pédagogique et que les trois conseillers pédagogiques aux programmes ont travaillé de concert avec les départements en vue de mettre en œuvre les différents outils développés et de soutenir les professeurs dans la révision des plans-cadres, des plans de cours et dans la mise à jour de leurs pratiques évaluatives, le cas échéant. Le Collège précise aussi qu'un

atelier de perfectionnement portant sur l'évaluation du travail en équipe est prévu pour les professeurs de la formation continue au cours de la prochaine année.

Dans un second envoi transmis à la Commission en mai 2013, le Collège a fait parvenir un échantillon représentatif de ses programmes d'études, en sélectionnant des cours dans les quatre grands types de formation qu'il dispense, soit la formation préuniversitaire, la formation technique, la formation générale et la formation continue. Pour chacun des cours, le Collège a transmis le plan-cadre, le plan de cours et l'épreuve finale de cours. Ces documents sont accompagnés d'un rapport d'autoévaluation présentant le processus et les résultats de l'analyse menée par le Collège pour s'assurer de la qualité des évaluations finales de cours. En conclusion de ce rapport, le Collège présente des pistes d'amélioration.

L'analyse de l'échantillon transmis par le Collège démontre que les épreuves finales de cours sont d'un niveau de difficulté suffisant pour témoigner de la maîtrise des compétences, que leur pondération a généralement un poids significatif pour s'assurer que la réussite de l'épreuve est déterminante pour la réussite du cours et qu'à la formation continue, l'évaluation finale permet désormais d'attester l'atteinte individuelle des compétences. La Commission encourage le Collège à poursuivre la révision des plans-cadres et des plans de cours en fonction de ses nouveaux gabarits.

À la lumière de l'ensemble des informations qui lui ont été transmises, la Commission estime que les suites données par le Collège sont satisfaisantes et, conséquemment, elle lève la recommandation émise dans son rapport d'évaluation. Elle constate que le Collège a tenu compte, dans son suivi, des suggestions, invitations et commentaires formulés par la Commission. Enfin, elle tient à souligner le travail accompli par le Collège pour assurer la qualité de l'évaluation de ses apprentissages.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie de recevoir, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La Secrétaire générale,

Nathalie Savard

c. c. M. Richard Bernier, directeur adjoint